
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 13 avril 2026

Résolution: CA26 27 0072

Adopter une motion d'appui au mouvement « Le communautaire à boutte ».

ATTENDU QUE les organismes communautaires de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve accomplissent, au quotidien, un travail remarquable, essentiel et profondément humain, souvent en première ligne pour répondre à des situations de vulnérabilité, d'isolement, d'exclusion et de précarité grandissantes;

ATTENDU QUE ces organismes assurent des services de proximité indispensables, contribuant activement à la cohésion sociale, à la prévention, à l'inclusion et à l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire de l'arrondissement;

ATTENDU QUE les organismes communautaires forment le cœur de ce qui constitue le filet social et que celui-ci doit être renforcé;

ATTENDU QUE le mouvement communautaire a des racines profondes dans Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et que le milieu communautaire, tel qu'on le connaît aujourd'hui, est notamment né à la suite de luttes citoyennes dans tous les quartiers formant l'arrondissement;

ATTENDU QUE les organismes communautaires sont des alliés indispensables pour résoudre la crise de l'itinérance qui sévit dans Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;

ATTENDU QUE plusieurs organismes communautaires font face à une pression croissante sur leurs équipes et à des besoins grandissants au sein de la population, dans un contexte où la stabilité de leur financement et la pérennité de leurs actions demeurent des enjeux importants;

ATTENDU QUE le mouvement national « Le communautaire à boutte » exprime un appel collectif à la reconnaissance, porté par des organismes, des travailleuses et travailleurs et des communautés qui souhaitent assurer la pérennité du modèle communautaire;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve reconnaît l'importance de maintenir et de renforcer ses liens de collaboration avec les organismes communautaires de son territoire au bénéfice de la population;

Il est proposé par Chantal GAGNON et Sarah V. DOYON

appuyé par Julien HÉNAULT-RATELLE

Et résolu :

QUE le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve souligne et reconnaisse officiellement la contribution essentielle des organismes communautaires de son territoire, ainsi que l'engagement quotidien de leurs équipes et bénévoles;

QUE le conseil d'arrondissement exprime sa solidarité envers les organismes communautaires et son appui au mouvement « Le communautaire à boutte » et aux démarches visant à assurer des conditions propices à la réalisation durable de la mission des organismes communautaires;

QUE le conseil d'arrondissement réaffirme l'importance d'un dialogue soutenu et constructif entre les organismes communautaires, les partenaires du milieu afin de favoriser des réponses durables et adaptées aux réalités du terrain;

QUE le conseil d'arrondissement encourage la poursuite des efforts visant à assurer la reconnaissance, la stabilité et la pérennité du milieu communautaire;

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux organismes et regroupements communautaires concernés du territoire.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08

Dina TOCHEVA

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 14 avril 2026

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 24 avril 2026

Dina TOCHEVA
Secrétaire d'arrondissement